



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CCA 800

« Espace Levier – Val d'Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,
Villeneuve d'Amont et Villers-Sous-Chalamont

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N° 36 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2019 – 18 H 30

Sur convocation du Conseil de Communauté en date du 1^{er} avril adressée par le président
Nombre de membres en exercice : 28

L'an deux mille dix-neuf, le 1er avril à dix-huit heures trente,

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la Présidence de Monsieur Christian RATTE,

Nombre de membres en exercice : 28

Étaient présents : Patrick GRILLON, Elisabeth LEPEULE (Arc sous Montenot), André SALOMON, Gilles MONNIER, Carmen GIRARD (Bians les Usiers), Dominique MAMET, Dominique FAIVRE (Chapelle d'Huin), Jean-Philippe DESCOURVIERES, Bernard BICHET, (Evillers) René MARESCHAL, Michel GUICHARD (Gevresin), Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Pierre GRILLET (Goux les Usiers), ~~Guy MAGNIN FEYSOT~~, Michel MAGNET, ~~Martine BOLE~~, Frédéric DOLE, ~~Stéphanne GARREAU~~ (Levier), Christian RATTE, Jérémie GUYOT (Septfontaine), Maryse JEANNIN, Marie-Jeanne LECHINE, Louis SIEVERT (Sombacour), Martine GRASSA, Marie-Claire MONNIN (Villeneuve d'Amont) Claude COURVOISIER, Simon COURTET (Villers sous Chalamont)

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres suppléants présents : Marie-Claire MONNIN, Michel GUICHARD

Étaient absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Guy MAGNIN FEYSOT à René CHAMBELLAND

Étaient absent(s) excusé(s) : Mesdames Martine BOLE, Stéphanne GARREAU

Secrétaire de séance : Maryse JEANNIN

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu n° 35 du 4 mars 2019
- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2018
- Affectation des résultats 2018
- Vote des budgets 2019
- Vote des taxes locales 2019
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Office de tourisme de destination – avance de trésorerie et convention
- Artothèque – reconduction du projet
- Questions diverses

1. Validation du compte rendu n° 35 – séance du 4 mars 2019

Pas d'observation, le compte rendu est validé à l'unanimité

2. Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2018

Compte de gestion

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion établis par le comptable :

- Budget principal
- SPANC
- Maison de santé
- ZAE La Vrine
- ZAE Champs Begaud
- Bâtiment relais

Compte administratif

Le Conseil Communautaire après avoir constaté la concordance entre les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs, approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2018 suivants présentés par Madame Maryse JEANNIN, Vice-Présidente, le Président ayant quitté la séance et ne participant pas au vote

- Budget principal
- SPANC
- Maison de santé
- ZAE La Vrine
- ZAE Champs Begaud
- Bâtiment relais

3. Affectation des résultats 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les affectations suivantes :

Budget principal : 1 234 956.88 € reporté à l'article 002, excédent de fonctionnement
39 856.74 € reporté à l'article 001, excédent d'investissement
115 743.26 € reporté à l'article 1068, affectation en réserve

SPANC : 510 € reporté à l'article 002, déficit de fonctionnement

Maison de santé : 368.55 € reporté à l'article 002, excédent de fonctionnement
125 091.88 € reporté à l'article 1068, affectation en réserve
125 091.88 € reporté à l'article 001, déficit d'investissement

ZAE La Vrine : 9 244.58 € reporté à l'article 002, excédent de fonctionnement
13 526.22 € reporté à l'article 001, déficit d'investissement

ZAE Champs Begaud : 45 354 € reporté à l'article 002, excédent de fonctionnement
425 831.94 € reporté à l'article 001, déficit d'investissement

Bâtiment relais : 19 408.18 € reporté à l'article 002, excédent de fonctionnement
69 565.82 € reporté à l'article 001, excédent d'investissement

4. Vote des budgets 2019

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les budgets 2019 suivants présentés par Monsieur Le Président :

- Budget principal
- SPANC
- Maison de santé
- ZAE La Vrine
- ZAE Champs Begaud
- Bâtiment relais

5. Vote des taxes locales 2019

Monsieur le président propose au conseil communautaire d'augmenter la fiscalité directe locale de 2 %, Il précise que le taux de la cotisation Foncière ne sera pas augmenté.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et fixe les taux des contributions directes 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5.64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5.60 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 19.38 %

6. Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif afin de compléter le temps de travail des deux secrétaires en poste actuellement.

Monsieur BOURGEOIS soulève le problème de prendre du personnel plus qualifié. Le Président précise que le poste de cadre A est toujours ouvert et que pour le moment il n'y a pas lieu de réaliser de recrutement à ce poste ; Les différents transferts de compétence n'étant pas réalisés.

Le conseil communautaire, 25 voix pour, 1 abstention :

- accepte la création d'un poste d'adjoint administratif à hauteur de 28/35°,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette création.

7. Office de tourisme de destination – avance de trésorerie et convention

Vu la délibération du 20 juin 2016 relative au lancement du processus de mise en place d'un office de tourisme de destination pour le Haut-Doubs,

Vu la délibération du 11 décembre 2017 relative au coefficient de touristicité et participation des EPCI,

Vu la délibération du 29 octobre 2018 approuvant la création d'un office de tourisme intercommunautaire,

Monsieur le Président donne lecture :

- de la convention cadre ayant pour objet de définir et de préciser les droits, obligations et responsabilités incombant aux diverses communautés de communes du Pays du Haut Doubs ainsi que les participations financières pour l'année 2019 avec un montant de 10 000 € (taxe de séjour 2019 inclus) pour notre communauté de communes,
- de la demande du bureau de l'office de tourisme du Pays du Haut Doubs qui propose, en plus de la convention cadre et du budget de fonctionnement, de faire délibérer les communautés de communes pour valider une subvention exceptionnelle de démarrage comprenant :
 - l'investissement sur des outils nécessaires à la mise en route de l'OT (consultant pour les assurances, logiciels comptabilité et planning, outils informatiques, caisses connectées au service des impôts (obligatoires) ...)
 - l'investissement dans des fonds de cartes topographiques afin de pouvoir éditer divers outils pour la randonnée (cartes, fiches rando...), le fonds de carte étant aujourd'hui obsolète et ne concerne que le territoire de la CCGP et de l'Ex com.com Mont d'or Deux lacs. Il conviendrait de pouvoir éditer des cartes de randonnées dès cet été 2019 pour l'ensemble du territoire du Haut-Doubs.
 - la création d'une boutique permettant de dégager de l'autofinancement. Les freins pour développer une boutique identitaire du territoire ont toujours été le manque de budget investissement pour démarrer.
 - Enfin un fond de roulement nous permettant de passer les mois difficiles au niveau de la trésorerie et permettant d'éviter les frais bancaires en attendant que l'OT se constitue au fil des ans un fond de roulement nécessaire à son fonctionnement.

A noter que selon l'évolution des finances et notamment après dissolution des ancien OT et report possible de leurs fonds associatifs, il pourra être reconsidéré tout ou partie de ses fonds exceptionnels comme une avance sur les prochains exercices.

Évaluation des investissements qui seraient répartis entre les 5 communautés de communes au prorata de leur touristicité (définie par le Pays du Haut-Doubs) :

consultant assurances	6 000 €
logiciel compta	2 300 €
logiciel planning	3 400 €
serveur informatique	5 000 €
mobilier divers + ordi	12 000 €
uniformisation caisse	6 300 €
création boutique	15 000 €
fond de carte topo	20 000 €
fond de roulement	40 000 €
total	110 000 €

Ventilation des coûts	touristicité	Coût par communauté de communes
Grand Pontarlier	24,4	26 840 €
Montbenoit	8,5	9 350 €
Frasne Drugeon	5,0	5 500 €
Altitude 800	4,5	4 950 €
Lacs et Montagne	57,6	63 360 €
Total	100,000	110 000 €

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention de fonctionnement pour l'année 2019 avec l'association office de tourisme du Pays du Haut Doubs précisant la participation financière de 10 000 € de notre collectivité,
- accepte le versement d'une participation exceptionnelle de 4 950 € comme défini ci-dessus,

8. Artothèque – reconduction du projet

Monsieur le Président propose au conseil communautaire la reconduction du projet artothèque pour une troisième année de partenariat avec l'ASCAP (Association Sportive et Culturelle des Automobiles Peugeot) selon les caractéristiques ci-dessous :

- L'objectif est de favoriser la rencontre des élèves avec des œuvres originales et de qualité et ainsi alimenter le Parcours d'Education Artistique et Culturelle des élèves en adéquation avec les directives ministérielles. Il est précisé que l'éducation nationale soutient fortement ce projet.
- L'artothèque mettrait à disposition une quinzaine d'œuvres qui seraient réparties dans les écoles de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité:

- valide ce projet et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier
- accepte de participer aux transports et à l'accrochage des œuvres dans les écoles,
- étendra son contrat d'assurance pour garantir ces œuvres.

Les œuvres seront récupérées par la commune de Sombacour et reconduites par la commune de Villeneuve d'Amont, l'exposition se tiendra au musée à Levier.

9. Questions diverses

Fusion de l'école de Bians les usiers avec l'école de Goux les Usiers

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'il est utile de se prononcer sur la fusion de l'école de Bians les usiers avec l'école de Goux les Usiers.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte le regroupement des deux classes actuellement situées sur la commune de Bians les usiers vers le site de Goux les usiers,
- Prend acte de la fermeture de l'école de Bians les usiers
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Amortissement autres immobilisations corporelles – budget maison de sante

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe à 3 ans la durée d'amortissement des acquisitions « autres immobilisations corporelles » sur le budget Maison de Santé.

Motion contre la suppression par Lyria d'un aller-retour TGV Lausanne-Paris, via Vallorbe et Frasne, à compter de décembre 2019

Le conseil communautaire accepte de prendre la motion relative au TGV Lyria telle que proposée par le Département ; Cette motion sera transmise aux mairies.

Le Président,
Christian RATTE